

Commune de Chassey-Les-Montbozon
Séance du 24 février 2026

Séance du 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre février à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Michel DELBOS, Maire.

Date de convocation : 09 février 2026

Étaient présents : DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, NARBÉY Pascal, BARETTE David, CHOPARD Manon, EQUOY Alain, GALMICHE Pauline, MERCIER Richard, REGARD Jean-Pierre, Vincent THIEBAUD.

Était absents excusés : BOUQUET Océane (procuration M. DELBOS Michel),

Secrétaire de séance : Pauline GALMICHE

Début de séance : 20H36

Ordre du jour de la séance :

Administration générale

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/11/2025
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Finances :

- Délibération : Approbation des comptes financiers uniques (CFU budget Commune, budget Eau et budget Assainissement).
- Délibération vote des taux d'imposition des taxes communales 2026 (TFB-TFNB-THRS)
- Délibération vote des budgets primitifs 2026 : Commune, Eau, Assainissement
- Délibération sur amortissements Eau (groupe électrogène et pose regard...)
- Délibération sur autorisation achat cuisine dans ex Mairie pour 4000€ maximum
- Délibération sur autorisation achat électroménager dans ex Mairie pour 1000€ maximum
- Délibération subvention aux associations

Divers :

- Information et délibération sur location logement Communal (avancement, tarif de location...)
- Délibération pour autorisation de demande de convention avec HSN
- Information sur contrat intérim de 2 mois pour employé communal.

- Nettoyage des bords de route : 08 Mars 2026
- 11/03 : Hommage à M. Bernard Jeannerod à l'occasion du 3^{ème} anniversaire de son décès.
- Organisation tenue de bureau de l'élection Municipale du 15/03/2026
- Remerciements aux membres du CONSEIL MUNICIPAL

Finances :

N° 01/2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif (CA) anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion (CG) jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique de la commune pour le budget principal et les 2 annexes dont une présentation détaillée avec les pièces qui ont été jointes, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après.

Aussi, au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur J.C HIRN, 1^{er} Adjoint aux fins de présider la séance durant laquelle le CFU doit être adopté
- Monsieur le Maire est sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère.
- D'approuver le CFU 2025, lequel peut se résumer ci-après
- D'arrêter les résultats définitifs résumés ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	105 755,03	197 256,17
Dépenses	55 047,84	154 177,70
Solde	50 707,19	43 078,47
Résultats antérieurs	72 338,03	2 184,37
Résultats Cumulés	123 045,22	45 262,84

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

N° 02/2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif (CA) anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion (CG) jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique du budget Eau dont une présentation détaillée avec les pièces qui ont été jointes, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après.

Aussi, au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur J.C HIRN, 1^{er} Adjoint aux fins de présider la séance durant laquelle le CFU doit être adopté
- Monsieur le Maire est sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère.
- D'approuver le CFU 2025, lequel peut se résumer ci-après
- D'arrêter les résultats définitifs résumés ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	23 335,22	31 429,61
Dépenses	18 036,17	30 834,66
Solde	5 299,05	594,95
Résultats antérieurs	25 144,10	2 815,59
Résultats Cumulés	30 443,15	3 410,54

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

N° 03/2026 Approbation Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif (CA) anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion (CG) jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique du budget Assainissement dont une présentation détaillée avec les pièces qui ont été jointes, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après.

Aussi, au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur J.C HIRN, 1^{er} Adjoint aux fins de présider la séance durant laquelle le CFU doit être adopté
- Monsieur le Maire est sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère.
- D'approuver le CFU 2025, lequel peut se résumer ci-après.
- D'arrêter les résultats définitifs résumés ci-dessous.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	41 554,03	29 720,69
Dépenses	20 864,66	18 243,33
Solde	20 689,37	11 477,36
Résultats antérieurs	-4 584,50	11 227,30
Résultats Cumulés	16 104,87	22 704,66

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

N° 04/2026 Vote du Taux des taxes 2026

Sur le taux des taxes, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux pour les taxes foncières « bâties » et « non bâties » ainsi que la taxe « d'habitation résidences secondaires »

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de reconduire les taux de l'année 2025 pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation résidences secondaires : **3,86 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **31,42 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **28,88 %**

N° 05/2026 Vote du budget primitif 2026 - Budget Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 – budget communal qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	179 963 €	179 963 €
Investissement	137 445 €	137 445 €

Le maire sera autorisé à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026 – budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 06/2026 Vote du Budget primitif 2026 – Budget Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 – budget eau qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 800 €	33 800 €
Investissement	54 747 €	54 747 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026 – budget eau et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 07/2026 Vote du Budget primitif 2026 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 – budget assainissement qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 051 €	45 051 €
Investissement	27 805 €	27 805€

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026 – budget assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 08/2026 Amortissement sur Investissement Budget Eau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'acquisition d'un groupe électrogène.

-Montant de : 10 494,00 € amorti sur 10 ans soit 1 049,40 € par an au compte 28188.

Cet amortissement est réparti à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cet amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 09/2026 Amortissement sur travaux Investissement Budget Eau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les travaux réalisés sur le réseau d'eau : mise en place d'un regard porte compteurs aux 1bis et 1^{er} rue de la Crose.

-Travaux pour un montant de : 3 542,60 € amorti sur 5 ans soit 708,52 € par an au compte 281531.

Cet amortissement est réparti à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cet amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 10/2026 Acquisition d'une cuisine pour le logement communal ancienne Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une cuisine (plan de travail longueur maximum 3,28m/largeur maximum 0,70m) avec placards et tiroir + meuble haut + trois étagères dans l'alcôve pour un prix maximal de 4 000 €.

Tous les éléments posés dans l'ancienne mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'achat de la cuisine à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 11/2026 Acquisition d'électroménager pour le logement communal ancienne Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'électroménager pour aménager la cuisine dans l'ancienne mairie.

A savoir :

- Une hotte
- Une plaque de cuisson induction trois zones
- Un four multifonction.

Les éléments ci-dessus s'intégreront dans les meubles cuisine et seront posés par le fournisseur. Coût maximal de 1 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cet achat à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 12/2026 Attribution Subventions aux associations 2026

Le Maire propose la reconduction à l'identique des attributions versées en 2025. A savoir : 20 associations :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| - ADAPEI : 30€ (HANDY UP) | - Prévention Routière : 30€ |
| - ADMR 2 Vallées : 50€ | - Restos du cœur : 30€ |
| - AFM : 50€ | - Sapeur pompiers Esprels : 50€ |
| - Anciens combattants : 80€ | - Sapeurs-pompiers Montbozon : 80€ |
| - Croix Rouge : 30€ | - Sapeurs-pompiers Villersexel : 50€ |
| - France Alzheimer : 30€ | - Secours populaire : 30€ |
| - Ligue contre le cancer : 30€ | - Souvenir français : 50€ |
| - Maison Familiale Montbozon : 30€ | - La Chouette : 500€ |
| - Traits Champêtre : 200€ | - ACCA Chassey : 150€ |
| - La Gaule Chasseyenne : 100€ | - La coopérative scolaire : 600€ |

Soit un total de 2 200.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au titre des subventions 2026 les montants suivants à 09 VOIX POUR et 02 ABSECTIONS (Monsieur DELBOS et Monsieur EQUOY ne prennent pas part au vote suite à la charte de déontologie).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Divers :

N° 13/2026 Approbation tarifs location logement communal Ancienne Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cuisine sera posée dans le logement communal de l'Ancienne Mairie d'ici la mi-mars puis ce logement sera disponible à la location début avril 2026.

Il est proposé un tarif de location de 370 € auxquels s'ajouteront les charges d'un montant de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés ci-dessus à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

N° 14/2026 Convention avec Haute-Saône Numérique

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de passer une convention avec Haute-Saône Numérique pour l'antenne de la Maison du Vau.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de convention à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

- a) Contrat d'intérim pour poste d'employé communal suite au départ de M. Thierry MAIRE. Sont proposées 16h00 hebdomadaires (tonte et entretien) pendant 2 mois (mars et avril 2026).

Informations :

- b) Un devis complémentaire proposé par M. Max RICHARD, pour permettre au futur conseil municipal d'être en mesure de trouver la solution à adopter pour la suite.
- c) Nettoyage des bords de route le 08/03/2026 à partir de 09h00.
- d) Hommage sera rendu à M. JEANNEROD Bernard, Maire décédé pendant cette mandature le 11 mars 2026 à 18h00 au Colombarium.
- e) Bureau de vote : Organisation le 15 mars 2026

08h00 – 10h00	David	Vincent
10h00 – 12h00	Manon	Pauline
12h00 – 14h00	Jean Claude	Jean Pierre
14h00 – 16h00	Alain	Pascal
16h00 – 18h00	Alain	Jean Claude

Dépôt enveloppe à Rioz : Jean Claude HIRN et Alain EQUOY
225 inscrits dont 19 inscriptions et 10 radiations.

Remerciements de Michel DELBOS aux membres du Conseil Municipal.

Fin de séance à 23h30

Délibérations prises

- N° 01/2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune
 N° 02/2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau
 N° 03/2026 Approbation Compte Financier Unique 2025 – Budget Assainissement
 N° 04/2026 Vote du Taux des taxes 2026
 N° 05/2026 Vote du budget primitif 2026 - Budget Commune
 N° 06/2026 Vote du Budget primitif 2026 – Budget Eau
 N° 07/2026 Vote du Budget primitif 2026 – Budget Assainissement
 N° 08/2026 Amortissement sur Investissement Budget Eau
 N° 09/2026 Amortissement sur travaux Investissement Budget Eau
 N° 10/2026 Acquisition d'une cuisine pour le logement communal ancienne Mairie
 N° 11/2026 Acquisition d'électroménager pour le logement communal ancienne Mairie
 N° 12/2026 Attribution Subventions aux associations 2026
 N° 13/2026 Approbation tarifs location logement communal Ancienne Mairie
 N° 14/2026 Convention avec Haute-Saône Numérique